



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 21 FÉVRIER 2022, À 20 h, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Serge Deschênes	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence vu les mesures sanitaires présentement en vigueur et celle-ci sera disponible en direct ainsi que le lendemain sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca.

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

D'adopter l'ordre du jour de la présence séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
17 JANVIER 2022**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, à 20 h, par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2022-35

Rés. 2022-36



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2022, à 18 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2022, à 18 h 30, par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

5.1 Comité général spécial du 31 janvier 2022

5.1.1 Dépôt du rapport annuel 2021 du SCRSI

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2022-04 et d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités 2021 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ce rapport sera transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au ministère de la Sécurité publique, et ce, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Comité général du 14 février 2022

5.2.1 Soutien financier - Projet Ma Ville Ma Voix - Promenade sur la digue

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2022-02 et d'accepter de verser une aide financière de 33 520 \$, plus les taxes si applicables, au Club nautique de Baie-Comeau pour la conception de plans et devis dans le cadre du projet « Promenade sur la digue » qui est issu de la démarche de développement durable Ma Ville Ma Voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.2 Nomination au Service de la sécurité publique et protection incendie - Préventionniste

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-05 afin de procéder à la nomination de monsieur Joshua Boulé au poste de préventionniste au Service de la sécurité publique et protection incendie, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Baie-Comeau, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2022-37

Rés. 2022-38

Rés. 2022-39

Rés. 2022-40



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5.2.3 Entente de développement culturel - Bonification 2022

Rés. 2022-41

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-06 et d'autoriser madame Marika Savoie-Trudel, agente de développement culturel, à signer tous les documents nécessaires avec le ministère de la Culture et des Communications afin de bonifier l'enveloppe financière de 20 000 \$ pour 2022 de l'Entente de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.4 Addenda protocole d'entente - Patinoire extérieure Saint-Sacrement

Rés. 2022-42

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-07 et de l'autoriser à signer l'addenda au protocole d'entente avec « Patinoire Saint-Sacrement », et ce, afin d'y ajouter l'opération et l'entretien d'une glissade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.5 Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration du Club de golf de Baie-Comeau

Rés. 2022-43

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-08 et de nommer monsieur Patrick Pelletier à titre de représentant de la Ville de Baie-Comeau au sein du conseil d'administration du Club de golf de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.6 Bilan des actions municipales 2021 à l'égard des personnes handicapées

Rés. 2022-44

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-10 et d'accepter le Bilan des actions municipales 2021 à l'égard des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.7 Demande de subvention - Société du Plan Nord - La Maison du premier ministre

Rés. 2022-45

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-01 et d'autoriser la présentation du projet de *La Maison du premier ministre* dans le cadre du programme « enveloppe d'opportunité » de la Société du Plan Nord. Il est également convenu de désigner madame Marie-Josée Paradis, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5.2.8 Demande de subvention - Patrimoine canadien - La Maison du premier ministre

Rés. 2022-46

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-03 et d'autoriser la présentation du projet de *La Maison du premier ministre* dans le cadre du Fonds du Canada pour les espaces culturels de Patrimoine canadien. Il est également convenu de désigner madame Marie-Josée Paradis, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.9 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) - Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements - 2021-2022

Rés. 2022-47

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-04 et de confirmer au ministère des Transports que le montant de 22 792 \$ présenté lors de la demande de subvention représente au moins 50 % des dépenses encourues pour les travaux d'entretien de la Route verte et de ses embranchements ayant été réalisés entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.10 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 18 janvier 2022

Rés. 2022-48

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-02 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 18 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Comité général du 21 février 2022

5.3.1 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Directeur adjoint

Rés. 2022-49

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-12 afin de procéder à la nomination de monsieur Guillaume Ross au poste de directeur adjoint au Service de la culture et des loisirs, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5.3.2 Appel d'offres 2021-52 - Régime d'assurance collective des employés de la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2022-50

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-13 afin de retenir la soumission de SSQ pour le régime d'assurance collective, vie, maladie, assurance salaire à court et long terme, décès et mutilations accidentels (DMA), protégeant les employés de la Ville de Baie-Comeau, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.3 Radiation des mauvaises créances de l'année 2021

Rés. 2022-51

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-09 et d'approuver la liste de radiation des mauvaises créances de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.4 Programme de subvention au transport adapté - nombre de déplacements

Rés. 2022-52

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-10 et de confirmer au ministère des Transports le nombre de déplacements réalisés par les personnes handicapées au cours des années 2020 et 2021, dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté.

Les déplacements prévus et réalisés par les personnes handicapées pour les années 2020 et 2021 sont :

	<u>Prévisions</u>	<u>Réels</u>
2020	25 000	9 961
2021	25 000	12 493

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.5 Programme de subvention au transport adapté - Porte-parole des municipalités

Rés. 2022-53

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-11 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau soit la porte-parole de toutes les municipalités participantes au Service de transport adapté, dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA). Les municipalités participantes étant Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel et Ragueneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2022-54

5.3.6 Programme de subvention au transport adapté - Plan de transport et de développement des services

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-12 et d'accepter le plan de transport et de développement des services 2021 pour le transport adapté et de le transmettre au ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2022-55

5.3.7 Demande de subvention - Société du Plan Nord - Écosystème entrepreneurial

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-04 et d'autoriser la présentation du projet écosystème entrepreneurial dans le cadre du programme « enveloppe d'opportunité » de la Société du Plan Nord. Il est également convenu de désigner madame Marie-Josée Paradis, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2022-56

5.3.8 Appel d'offres 2021-55 - Services professionnels en ingénierie - Réfection et modernisation du poste Bégin

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2022-01 et d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour la réfection et la modernisation du poste Bégin à CIMA+ s.e.n.c., pour la somme de 430 000 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2022-57

5.3.9 Autorisation de signature - entente entre le ministère des Transports (MTQ) et Ville de Baie-Comeau - Aménagement d'une piste cyclable - boulevard Lafèche entre rue Fafard et pont Émile-Laurence

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2022-02 et d'autoriser le maire, ou son remplaçant, à signer l'entente et tout autre document nécessaire avec le MTQ concernant l'aménagement d'une piste cyclable entre la rue Fafard et le pont Émile-Laurence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2022-58

5.3.10 Appel d'offres 2021-54 - Financement crédit-bail d'une chargeuse sur roues

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-05 et d'accorder le contrat de financement crédit-bail à Crédit-bail Spar inc. pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues, pour une somme de 371 435,02 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-54.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et services techniques à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.11 Appel d'offres 2021-53 - Financement crédit-bail d'une niveleuse six roues motrices avec équipement de déneigement

Rés. 2022-59

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-06 et d'accorder le contrat de financement crédit-bail à Crédit-bail Spar inc. pour l'acquisition d'une niveleuse six roues motrices avec équipement de déneigement, pour une somme de 542 592,55 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-53.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et services techniques à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.12 Appel d'offres 2022-01 - Collecte des ordures commerciales

Rés. 2022-60

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-07 et d'accorder le contrat de collecte des ordures commerciales à Location Excavation R.S.M.F. inc., pour une somme de 274 276,57 \$, taxes incluses, pour les trois (3) années du contrat et deux (2) années d'option de renouvellement, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.13 Listes de comptes 2021-50, 2021-51, 2021-52 et 2022-01

Rés. 2022-61

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-08 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2021-50, 2021-51, 2021-52 et 2022-01 pour les périodes 50, 51 et 52 de l'année 2021 et 01 pour 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

6.1 Dérogation mineure - 2452, rue Brézel

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande de permis de construction portant le numéro 2022-30006;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2022-62

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement de la résidence à même une partie du garage attenant en cour latérale de la résidence du 2452, rue Brézel. L'agrandissement posséderait une marge de recul latérale de 3,62 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 4 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 2022-1043

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2022-1043 modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 400 805 \$.

Une consultation écrite s'est tenue pendant au moins 15 jours, soit du 17 janvier 2022 au 7 février 2022, conformément à l'arrêté numéro 2021-1054 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 juillet 2021, concernant les procédures relatives à l'approbation des personnes habiles à voter.

Rés. 2022-63

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes

Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

La conseillère Lysandre St-Pierre donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin de confirmer l'abonnement gratuit à la Bibliothèque Alice-Lane pour les Innus de Pessamit, d'ajouter la tarification pour le local de boxe, de modifier celle pour la fourniture d'eau potable pour la papetière, les bateaux de croisières et autres navires et celle concernant la main-d'œuvre.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8.2 Projet de règlement - Réfection avenue Laval - Emprunt de 7 240 100 \$

La conseillère Lysandre St-Pierre donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour la réfection de l'avenue Laval, décrétant un emprunt de 7 240 100 \$.

Ce règlement est adopté afin de réaliser les travaux de réfection de l'avenue Laval entre le boulevard La Salle et l'avenue Cadillac.

8.3 Projet de règlement - Travaux d'immobilisation 2022 - Réfection de bâtiments municipaux, travaux de voirie, acquisition de terrains et d'équipements - Emprunt de 1 149 300 \$

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour les travaux d'immobilisation 2022 - Réfection de bâtiments municipaux, travaux de voirie, acquisition de terrains et d'équipements, décrétant un emprunt de 1 149 300 \$.

Ce règlement est adopté afin de réaliser des travaux de réfection de divers bâtiments municipaux, des travaux de voirie, ainsi que l'acquisition de terrains et d'équipements.

9. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2022-64

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Projet de règlement - Réfection avenue Laval - Emprunt de 7 240 100 \$

Rés. 2022-65

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Serge Deschênes

D'accepter pour dépôt le projet de règlement - Réfection avenue Laval - Emprunt de 7 240 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Projet de règlement - Travaux d'immobilisation 2022 - Réfection de bâtiments municipaux, travaux de voirie, acquisition de terrains et d'équipements - Emprunt de 1 149 300 \$

Rés. 2022-66

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Serge Deschênes

D'accepter pour dépôt le projet de Règlement - Travaux d'immobilisation 2022 - Réfection de bâtiments municipaux, travaux de voirie, acquisition de terrains et d'équipements - Emprunt de 1 149 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10.1 Règlement 2022-1044 remplaçant le Règlement 2018-934 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Baie-Comeau

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que la Municipalité a adopté le Règlement 2018-934 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau;

Attendu l'élection municipale tenue le 7 novembre 2021;

Attendu que toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées et que l'avis public contenant un résumé du projet ainsi que la date de la séance prévue pour son adoption a été publié au moins 7 jours avant cette séance, soit le 26 janvier 2022;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 17 janvier 2022 et que le projet de règlement a été adopté à cette même séance;

Rés. 2022-67

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'adopter le Règlement 2022-1044 remplaçant le Règlement 2018-934 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions. Un citoyen, M. Gilles Babin, est présent pour poser une question.

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2022-68

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE